

Le bulletin d'inscription est à faxer au 065/32.34.37 ou à renvoyer à l'adresse suivante :

Affranchir  
S. V. P.

Madame Diana Raulier-Sorini  
FUCaM  
Cellule Organisation d'événements  
Chaussée de Binche, 151  
7000 Mons

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DATE

Le vendredi 21 novembre 2008 de 13h45 à 17h30

### LIEU

Facultés Universitaires Catholiques de Mons  
Auditoire A1  
Chaussée de Binche, 151  
7000 Mons

### INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font au moyen du bulletin d'inscription ci-joint.

### FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à 110 EUR,  
à verser au compte 370-0347211-38 des FUCaM avec la mention  
« Nom et prénom du participant - UFR Droit - coll. 21-XI-08 »  
Ces frais comprennent l'inscription, l'ouvrage édité par Anthemis  
et la pause-café.

### FORMATION PERMANENTE

Agréation OBFG : 3 points  
Une attestation de présence est remise aux participants.

### ACCÈS

Voir le site internet des FUCaM : <http://www.fucam.ac.be/acces>  
Parking gratuit disponible à proximité des auditoires

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Madame Diana Raulier-Sorini  
Tél. 065/32.32.17  
Fax 065/32.34.37  
Courriel : [diana.raulier@fucam.ac.be](mailto:diana.raulier@fucam.ac.be)

CENTRE DES FACULTÉS UNIVERSITAIRES CATHOLIQUES  
POUR LE RECYCLAGE EN DROIT

RECYCLAGE EN DROIT

**COLLOQUE ANNUEL**  
**21 novembre 2008**  
**MONS**

## LA MATIÈRE DE L'EXÉCUTION DES PEINES

Une organisation des Facultés de droit  
de l'Université catholique de Louvain  
des Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles  
et des Facultés Universitaires Catholiques de Mons

  
ANTHEMIS

## OBJECTIFS

Dans un but de formation permanente des praticiens du droit, la Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, des Facultés universitaires Saint-Louis et les Facultés universitaires catholiques de Mons organisent depuis trente ans des cycles de conférences. Ces cycles de conférences sont axés sur des thèmes d'actualité ou sont destinés à faire le point sur une question juridique donnée. Les trois institutions universitaires proposent, en outre, un colloque annuel visant à l'approfondissement d'une problématique intéressant le plus grand nombre.

Le thème retenu cette année concerne le droit pénal et plus précisément la matière de l'exécution des peines. En effet, celle-ci a considérablement évolué ces dernières années. Alors que ce sujet dépendait totalement de l'exécutif et de son administration pénitentiaire, trois lois ont été adoptées et définissent ce que certains spécialistes ont appelé « un véritable code de la détention » (une loi du 12 janvier 2005 et deux lois du 17 mai 2006).

Après une première présentation des grandes lignes de la nouvelle législation sur le tribunal de l'application des peines et le statut externe des condamnés à une peine de plus de trois ans, il nous a paru essentiel de pouvoir confronter le regard critique des principaux acteurs de terrain dans tout le cheminement de la procédure (directeur de prison, assistant de la maison de justice, avocat, procureur du Roi, juge).

Enfin, le thème de l'exécution des peines ne serait pas complet si la question du statut externe des condamnés à une peine de trois ans ou moins n'était pas abordée. C'est l'objet de la dernière partie de ce colloque.

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

**M. Ignacio de la SERNA**

Juge d'instruction au tribunal de première instance de Charleroi, maître de conférences aux FUCaM

**Mme Isabelle DURANT**

Professeuse à l'UCL

**M. Pierre JADOUL**

Directeur des recyclages en droit, professeur aux FUSL, avocat au barreau de Bruxelles

**M. Louis le HARDÏ de BEAULIEU**

Professeur aux FUCaM

**Mme Nicole VERHEYDEN-JEANMART**

Professeuse émérite de l'UCL, avocat au barreau de Bruxelles

## PROGRAMME

### LA MATIÈRE DE L'EXÉCUTION DES PEINES

21 NOVEMBRE 2008

Sous la présidence de Madame **Dominique ETIENNE**, juge au tribunal de l'application des peines du ressort de la Cour d'appel de Mons

13h45-14h15 : Accueil des participants et remise de l'ouvrage.

14h15-14h45 : *Les lignes directrices de la nouvelle législation : le tribunal de l'application des peines et le statut externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté de plus de 3 ans*

**Mme Maïté DE RUE**, substitut de l'auditeur du travail à Bruxelles et collaborateur scientifique à l'UCL

14h45-16h15 : *Les différentes phases devant le tribunal d'application des peines*

- La phase préparatoire
- L'audience
- Le contrôle et le suivi de la procédure

**Mme Magali CLAVIE**, juge au tribunal de l'application des peines du ressort de la Cour d'appel de Bruxelles

**Mme Sabine van der ELST**, substitut du procureur du Roi à Bruxelles près le tribunal de l'application des peines du ressort de la Cour d'appel de Bruxelles

**M. Vincent SPRONCK**, directeur de la prison de Nivelles

**Mme Bénédicte VAN BOVEN**, directrice de la maison de justice à Mons

**M. Thierry MOREAU**, avocat au barreau de Nivelles, professeur à l'UCL

16h15-16h40 : Pause-café

16h40-17h00 : *Le statut externe des condamnés à une peine de 3 ans ou moins*

**Mme Marie-Aude BEERNAERT**, professeur à l'UCL

17h00-17h30 : Question time

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRÉNOM :

RUE :

N° :

CODE POSTAL :

LOCALITÉ :

PROFESSION :

TÉL. :

FAX :

E-MAIL :

Nom de la personne ou de l'entreprise qui effectue le paiement des droits d'inscription : .....

Participera au colloque sur LA MATIÈRE DE L'EXÉCUTION DES PEINES du 21 novembre 2008 et verse la somme de 110 € au compte 370-0347211-38 des FUCaM, avec la mention « Nom et prénom du participant - UFR Droit - coll. 21-XI-08 »

*L'inscription sera effective dès réception du bulletin ET du paiement.*

DATE :

SIGNATURE

